L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est située rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

EXCURSIONS LE DIMANCHE.

A Mandeville, Louisbourg & Madisonville.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, à l'extrémité du chemin à colisses, tous les Dimanches, jusqu'à nouvelle publication, pour les endroits ci-dessus, à 9 heures A M, et au retour, partira de Madisonville à 4 heures A M, et arrivera à 8 heures A M.

Pour plus amples informations s'adresser à bord au capitaine ou à J D Bein, rue de la Nouvelle Levée no 17.

30 avril — Wm BAGLEY, agent.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

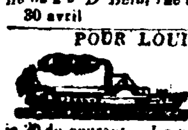

Le bateau à vapeur fin marcheur CHANCELLOR, capitaine John Shalleng, ayant une demette haute, sera prêt a recevoir du fret demain le 20 du courant. La plus grande partie de son chargement etant engagee, il partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage, ayant de bons emmenagemens. S'adresser à bord, ou à FORSYTH, GOORDWYN & Co.

N B—Le Chancellor a un double bossoir chacun bien calfate, ainsi qu'une pompe et des tuyans à incendie ce qui garantit l'entière securite des passagers. 19 mai

POUR LA MOBILE(par la voie du lac).

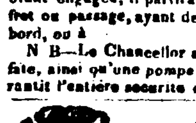

—Le bateau à vapeur LITTLE WATCHMAN, capitaine Walker, partira du chemin à colisses, à midi precis, tous les vendredis, pendant toute la saison, S'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,

1 mai — 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve)

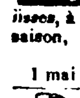

—La goëlette MAGELLAN, capitaine Cliff, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,

26 mai — rue de la Nouvelle Levée, nos 28 et 29.

POUR LA MOBILE.

La goëlette fine voilière SARAH, capitaine Mildrum, ayant la plus grande partie de sa cargaison prête à être embarquée, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage s'adresser à bord vis à vis les magasins ou à TOURNE & BECKWITH.

23 mai — no 28 & 29 Nouvelle Levee.

POUR BORDEAUX

—Le beau navire le BALLOCHAN, no 2, partira du 1er au 5 juin au plus tard. Ce navire a une jolie dunette tres commode pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis le rail road, ou à

THOMAS BARRETT & co

☞Les consignataires sont priés de prendre leurs marchandises, le navire étant en déchargement. 18 mai

POUR BORDEAUX

Le navire fin marcheur JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, ayant la majeure partie de sa cargaison assurée, repartira le 1er de juin prochain. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine audessous du rail road ou à P O SORBE.

13 mai— — 118 rue Royale.

POUR VERA-CRUZ OU MATAMORAS.

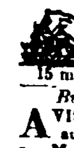

La goëlette mexicaine fine voiliere AMERICA, cap. Ruiz, ayant une partie de son chargement engagé; partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens. S'adresser à bord ou à

20 mai — J. FRATS & FILS.

POUR TABASCO.

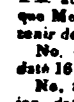

La goëlette mexicaine TITAN, capitaine Sanches, ayant une partie de sa cargaison engage, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

15 mai — FRATS & FILS. no 52 rue Ste. Anne.

Bureau de la Presse à Coton à vapeur de la Levée.

AVIS est par le présent donné que les certificats suivants au fonds capital de cette Compagnie ont été volés, et que Messrs. Lefebvre et Durel ont fait application pour en obtenir des duplicata.

No. 428 coupon d'une action de la seconde souscription, daté 16 janvier 1834.

No. 258 coupon de deux actions de la troisième souscription, daté 1 mar 1833.

Par ordre de la direction,

8 mai—30 — F C CATONNET, Secrétaire.

Compagnie d'Assurances Commerciale.

12 mai 1835.

LES livres de souscription de la Compagnie seront encore ouverts aux souscripteurs, dans le bureau à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, près l'encoignure de la rue Gravier, Lundi suivant, 18 courant, sous la superintendance de la direction.

Wm G Hewes, président.

Messrs. Jules Le Blanc, J Peschier, A L M Dumaria, Abijah Fisk, H M Wright, H F McKenna, R Groning, Alex Grant, Roy, J T Coit—Directeurs.

13 mai — ANDREW C ARMSTRONG, secré.

Bureau de la Compagnie des Architectes du huitieme district de la ville de la Nouvelle Orléans.

AUNE assemblée des directeurs, tenue le 18 du courant, M. G. Plessy a été élu secrétaire et trésorier de la dite compagnie. Par ordre,

FLEURY GENERELLY, Secrétaire.

Dans la même assemblée, Mr. Fleury Generelly, trésorier, a rendu un compte correct des recettes et dépenses de la dite institution; en conséquence, il a été déchargé de et relevé de son cautionnement.

20 mai — JOSEPH LAURANT, président,

Bureau de la compagnie des Architectes du 3e district de la ville de la Nouvelle Orléans, rue St. Pierre, entre Bourbon et Royale.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs de la 1ère série d'actions du fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 23 juin prochain, le septième dixième du montant de leurs souscriptions par l'article cinquième des réglemens ; tels souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus, perdront au profit de la compagnie, les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis et les paiements déja effectués.

Par ordre de la direction,

25 mai — G. PLESSY, secrétaire.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN—Bureau rue Royale, no 72—28 mai 1835—La compagnie entrera en opérations lundi le 1er juin prochain, et assurera toutes et dommages occasionnés par les dangers de la mer, du fleuve et de l'incendie, elle assurera aussi le paiement des billets, lettres de change et toutes les autres obligations commerciales.

La direction se réunira tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin pour décider sur les garanties et escomptes des susdits papiers qui pourront être proposés et qui auront du être présentés le jour précédent.

Le bureau sera ouvert tous les jours excepté les dimanches) depuis 9 A M jusqu'à 3 P M, et de cinq P M jusqu'à 6 P M. Par ordre de la direction,

29 mai — Wm. TUFTS, secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Océan.

20 mai 1835.

AUNE élection qui a eu lieu parmi les actionnaires le 18 de ce mois les personnes ci dessous nommées ont été unanimement nommées directeurs.

R. C. Pritchard, S. T. Peters, W. Bogartt, F. Peschier, J. Miramond, H. Gally, H. S. Buckner, Geo. M. Led, J. H. Field,

A une assemblée des directeurs tenue hier M. R. O. Pritchard a été, à l'unanimité élu président, et W. Tufts, secrétaire. 20 mai

EGARE OU VOLE.

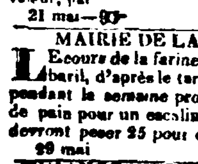

Le 19 du courant, John Byrn, a égaré ou il lui a été volé une vache laitière blanche. La marque H. est imprimée sur chacune des cornes—si elle n'est qu'égarée on payera $10 à celui qui la ramènera, mais si elle a été volée $100 seront payé à celui qui pourra convaincre le voleur, par REYNOLDS, BYRNE & Co.

21 mai—30

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $6|50 par baril, d'après le tarif les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 41 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus.

29 mai — DENIS PRIEUR, maire.

CHANGE sur Londres à vendre par HARRISON, BROWN & co.

30 mai — rue Royale no 117.

THES—30 caisses thé young hyson; 10 de hyson skin; 40 demie caisses do; 15 caisses thé hyson en boites; 25 do young hyson; 100 boites de 13tt de thé impérial; 150 de 6 do; 7 do 6 thé poudre à canon; le tout d'une qualité supérieure. 20 balances de dimension sur un plan approuvé; 100 boites moutarde anglaise fraiche, à vendre par

30 mai — WHITE & co, rue de la Douane, no 20.

400 Caisses de chandelles de blanc de baleine en magasin; 172 sacs café de la Havane fin vert, en débarquement du brick Conde de Villa-Nueva, à vendre par WILLIAM G HEWES & Co.

30 mai — no 47 rue du Camp.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon Charles Maurian, juge—No. 8325—Camille Lavaud maintenant détenu contre ses créanciers—28 mai 1835—Sur l'enrégistrement et lecture de la pétition et cédule dans cette affaire, il est ordonné par la cour aux créanciers du dit insolvable de déduire samedi 20 juin prochain les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé suivant la loi, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Par ordre de la cour Au greffe 28 mai 1835.

30 mai—2ps — P. A. GUYOL, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er District judiciaire—Samedi le 9e jour de mai 1835—Présent l'hon Charles Watts, juge—Dans l'affaire de Benjamin Morgan contre ses créanciers et les créanciers de Morgan Dorsey & co—Benjamin Morgan contre ses créanciers—G. Dorsey contre ses créanciers et les créanciers de Morgan Dorsey & co, nos 6901, 6939, 6988, Sur motion de Geo. Eustis, avocat de James Saul, un des syndics dans ces affaires consolidées, il est ordonné par la cour, que les créanciers et tous les autres intéressés aient à déduire dix jours après la publication du présent ordre les raisons pour lesquelles le dit syndic ne serait pas déchargé, et le tableau qu'il a présenté, homologué. Extrait des minutes.

29 mai—3 — JNO. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No 8313—Victor Batut contre ses creanciers, et les créanciers de Batut frères—La cession des biens du pétitionnaire, au bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Batut frères, a été acceptée par la cour, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de H. Pédesclaux, not pub, le 3e jour de juin prochain pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire. et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Au Greffe—Nlle. Orléans 22 mai 1835.

23 mai—3 — ARMAND PITOT, Greffier.

PAROISSE SAINT JACQUES —Cour des Preuves. Succession de feu Patrick Uriell.—La vente des vingt neuf esclaves dépendant de la succession de feu Patrick Uriell qui avait été affiché pour avoir lieu dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 1er. jour du mois de juin prochain, a été renvoyée par ordre de la Cour des Preuves au Samedi le 27 du dit mois à dix heures du matin, époque à laquelle vente se fera positivement par le juge soussigné à la maison de cour de la paroisse Saint Jacques.

Les conditions de la vente, sont: les esclaves payables à un an du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction payables au comptoir de Messrs. Peyroux Rivarde & Co. négociant à la Nouvelle Orléans, avec hypothèque spéciale et privilège sur les esclaves jusqu'à parfait paiement. Paroisse Saint Jacques le 26 mai 1835.

mai 28— — L. M. TANEY, juge.

Succession de Joachim Chaudé.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux creanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la Cour.

30 mai — W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS Cour des Preuves—Attendu que Edward Whittlesey a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Buchanan décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

28 mai — W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de Samuel Elkins.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le present donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Nathaniel Cox executeur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit executeur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.

28 mai — W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

Succession de D. et James Cleal.

PAROISSE D'ORLEANS—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,

25 mai — W F C DUPLESSIS, rég des testam.

Succession de Marie Prendergast.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testaments—Samedi 6 Juin, à 4 heures de l'après midi—En vertu d'un ordre de l'honorable la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, daté 8 mai 1835, j'exposerai en vente à mon bureau, encoignure des rues Ste. Anne et Condé, les mobiliers, appartenant à la succession de la dite Marie Prendergast décédée.

Conditions de la vente: comptant.

25 mai — W F C DUPLESSIS, régister.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Je certifie par ces présentes que le 23 mai 1835, jugement a été enrégistré en cette cour dans la cause de Mme Déjean contre Louis Déjean son mari, dans les termes et caractères suivans, savoir: No 8168; Eulalie Durocher, épouse de Louis Déjean contre Louis Déjean, son mari.

Sur motion de M. John Culbertson, avocat de la plaignante, demandant confirmation du jugement par défaut, enrégistré en cette cour le 18e jour d'avril 1835, la cour après un mûr examen des témoignages produits, considérant:

1o. Que le defendeur s'est rendu coupable des traitemens les plus cruels et les plus outrageans envers la plaignante.

2o. Que les affaires du défendeur sont dans le dernier embarras, et dans un état à inspirer à la plaignante les craintes les mieux fondées de perdre ses droits dotaux et paraphernaux, 4. Qu'il appert par le contrat de mariage souscrit par les deux parties que la dot de la plaignante montait à trois cent piastres, somme dont son mari a pris l'administration. 4, Qu'il est aussi notoire que le 17e jour de décembre 1833, par acte passé pardevant Louis T Caire, notaire public, le plaignant a acheté d'un certain nommé Jean Maserat une moitié d'un lot de terre, désigné par le lot no 206, ilet 19, situé entre les rues Bons Enfans et Morales, nouveau faubourg Marigny, mesurant trente pieds de face à la rue de l'Union sur cent vingt pieds de profondeur, avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, le tout pour prix et somme de mil cinq cent piastres qui furent payés par la plaignante des fonds qui lui revenaient de sa part dans la succession de feue sa mère *Marguerite Robert*, veuve de feu *Simon Durocher*.

Il est ordonné, jugé et décrété que séparation de corps et de biens ait lieu entre *Eulalie Durocher et Louis Déjean*, son mari; Que la plaignante recouvre de son dit époux la somme de trois cent piastres, montant de ses droits dotaux avec tous privilèges et hypothèques à elle garantis par la loi; Que le demi lot de terre ci dessus mentionné et acheté comme il est dit ci dessus, soit déclaré être propriété paraphernale à elle appartenant, et que le défendeur paye les frais du procès,

Nouvelle Orléans, 28 mai 1835.

(Signé,) CHARLES MAURIAN, jugé.

Jugement enrégistré au dossier des jugemens C, p 116,

Montant du jugement $300 00

Frais de cour "

Droits du shérif "

En témoignage de quoi j'ai, sur ces présentes, ai apposé mon seing et le sceau de la dite cour, ce 29e jour de mai, l'an de notre seigneur mil huit cent trente-cinq, et de l'independance des Etats Unis, le cinquante neuvième.

30 mai—3 — ARMAND PITOT, greffier.

Magdelaine Mazeis contre les régens des écoles centrales et primaires de la Nouvelle Orléans ; John Coglie et George Brooks contre le même.

COUR DE PAROISSE—En vertu de de deux writs de alias fieri facias, à moi adressés, il sera vendu au bureau du shérif, en face de la place publique en cette ville, à 5 heures de l'après midi, jeudi 18 juin prochain,

Une quantité de tables, bancs, ardoises, etc, saisis dans l'affaire ci dessus.

27mai — FRED. BUISSON, shérif.

Joseph D. Baldwin contre John Allison.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, lundi 15 juin prochain, à une heure de relevée.

L'esclave nommée Marie Françoise, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite esclave sera adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bond avec suffisante sécurité portant cinq pour cent d'intérêt, à satisfaction et hypothèque sur la dite esclave jusqu'à parfait paiement.

27mai — FRED. BUISSON, shérif.

Détenu à la geole de la Paroisse St Jacques un nègre disant se nommer CESAR, et appartenir au colonel Grem, demeurant près du fort Hudson, à 12 milles de Bâton Rouge. Ce nègre est âgé de 35 ans, il a la jambe droite et le bout du pied gauche coupés. Il a été arrêté dans un bateau descendant le fleuve. Le propriétaire est prié de le retirer de la geole, en se conformant à la loi.

Paroisse St Jacques 20 mai 1835.

20 mai — MICHEL SANSON, shérif.

$20 DE RECOMPENSE

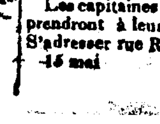

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez

15 mai — J. LEBLANC & co

FARINE—500 barrils, marques de boulangers, reçus par le bateau à vapeur Henry Clay, de Cincinnati,

MAIS—1000 sacs en bon état reçus par chalans.

SAINDOUX—2600 frequins de qualité supérieure, à l'usage des familles reçus de Cinninati par chalans.

JAMBONS—24 boucauds de jambons préparés au poivre noir à Cincinnati pour l'usage des familles reçus par chalans et à vendre par G. DORSEY,

30 mai — Nouvelle Levée no 38.

FROMAGE DE GOSHEM.

CENT fromage en boites débarqnent et à vendre par

28 mai — HENRY, LATAPIE & Co.

RECU par le navire Missouri, venant de Bordeaux, et à vendre par Pierre Lafaye, rue Royale, no 147,—28 barriques vin rouge St. Emilion 1832; 4 do Grand Médoc 1830; 16 do do 1832; 8 barrils vin blanc Barsac, 1827; 18 do eau de vie de Cognac 1827; 3 demi pipes eau de vie do 1822: 1 do do do 1830; 200 caisses vin rouge St. Emilion 1830; 50 do 1828: 209 do Grand Medoc 1831; 295 do do 1835; et d'importation antérieure, un grand assortiment de vins assortis en prix et qualités; vin de champagne en caisses de 13 bouteilles, liqueurs fines, eau de vie en demi pipes, vins blancs, Barsac, etc, etc.

30mai — PIERRE LAFAYE.

AVENDRE par les soussignés, 1000 yards cotonade du pays, très forte et de première qualité.

GOULET & LAMBETH,

30 mai — rue de la Levée, près du railroad.

MANTAS—100 balles de forte cotonnade ecrue de 37 pouces, en debarquement et à vendre par HARRISON, BROWN & Co.

30 mai — no 117 rue Royale.

HUILE DE BALEINE—40 barrils d'huile de baleine extraite l'hiver ; 5 do du l'automne, à vendre par WHITE & Co.

30 mai — no 20 rue de la Douane.

VINS—40 barrils de Malaga Sec ; 10 do Porto do ; 30 do Canarie do ; do San Lucas do ; 500 caisses de vin claret de qualité superieur, à vendre par WHITE & Co.

30 mai — no 20 rue de la Douane.

DIX surons tabac de la Havane, qualité supérieure, 5 milliers de casse fraiche, à vendre par HENRY, LATAPIE & co,

28 mai — Vieille Levée, no 36.

CHANGE sur France à vendre par

28 mai — A. ST. GEORGES.

PORC FUME—12 boucauds de jambon et 12 do épaules en débarquement du bateau à vapeur Adriatic et à vendre par

28 mai — TOURNE & BECKWITH.

AVIS—Les personnes qui ont acheté par Fernandez et Whiting, des terrains au faubourg Jackson, et qui n'ont pas encore signé leurs actes, sont requises de passer, dans les dix jours de cette date, à l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, rue Royale no 111, pour avoir à se conformer aux conditions de leur adjudication, à défaut de quoi les terrains achetes par elles seront vendus à la folle enchère et à leurs risques et périls par les encanteurs soussignés. 29 mai

AVIS—Il sera vendu, à la maison de Cour de la Paroisse de la Pointe Coupée, par l'honorable juge de la dite Paroisse, le 10 juin prochain.

Trente et quelques Esclaves de choix,

des deux sexes, tous créoles ou acclimatés, il y a parmi un bon commandeur, parlant l'anglais et le français, un bon charpentier, un forgeron, et un cordonier : payables dans tous mars 1836, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement. 13 mai—1

Avis aux marchands de bois et aux propriétaires de moulin à scie.

DES soumissions cachetées seront reçues au bureau de la compagnie de l'Hôtel de la Bourse, rue St. Charles, jusqu'au 6 juin prochain, établissant le prix par mille de pieds pour les pièces de bois ci-dessous décrites qui devront être livrées sur les lieux dans la rue St Charles. Ces bois devant être de bon pin jaune ou de cypre, coupés carrément, entièrement dégagés d'aubier, de fentes, de mauvais noeuds et de tout autre défaut, le tout livrable six semaines après la signature du contrat,

12 pieces 17pp 6 pouces de long

45	14 6	4ps 26 pp 6p	
115	26	4 20 " 6	14 pouces sur cinq.
82	20 6	5 27 " 6	
37	19 6	4 30 "	
37	22 6	8 25 "	
41	28 6	8 17 " 6	
41	12 6	8 21 " 6	14 pouces sur sept,
21	27 6	8 17 " 6	
32	24	8 14 " 6	14 sur 9,
56	25		
55	30		
34	24 6		
6	35		
29	29		
24	18		
25	27		

500 pieds de 8 pouces sur 6 de carré par longueurs de 15 pieds ou 22 pieds 6 pouces,

5000 pieds de 4 pouces sur 3 carré de toutes longueurs depuis 18 pds jusqu'à 21 pieds et au-dessus,

500 poteaux à echaffaudage en bon état d'environ 40 pieds de long et de 6 à 8 pouces de diamètre au gros bout, Par ordre,

26 mai — F BELANGER, secrétaire.

BRIQUES A FEU DE PENSACOLA.

PAR les derniers arrivages 20,000 briques à feu de Pensacola, de qualité superieure (étampées) à vendre par [23 mai, 3] LEFEBVRE & DUREL au Bassin.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employes dans cet etablissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet etablissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une halte très agreable.

Ce superbe etablissement a été monté au prix d'énormes dépenses ; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucuns rivaux pour les encouragemens accordés à de louables efforts.

28 mai — WAYMOUTH.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Nouvelle Orleans, 26 mai 1835—Traites sur New-York à vendre en cette banque.

27 mai — RICHARD RELF, caissier.

ANDREWS FRERES, RUE DE CHARTRES No. 15.

VIENNENT de recevoir par le navire Nashville un assortiment additionel de marchandises pour la saison, consistant principalement en ballots contenant :

Mousselines linons à carreaux ; do satin à raies ; do à carreaux de gaze ; gants de tricot blanc et noir ; do à franges : un assortiment complet de bonnetterie de soie et de coton ; lutestrings noirs d'Italie ; courte pointes de Marseilles pour l'été &c. &c. 27 mai

Cotonades et Courtepointes de Marseilles.

4 CAISSES de cotounades surfines, différens dessins. Plus—Un grand assortiment de courtepointes pour l'été, en débarquement du Nashville et à vendre par

27 mai — ANDREWS & BROTHERS

VACCINATION GRATUITE.

LE public est prévenu qu'on vaccinnera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

Il a été de plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.

11 mai — Le secrétaire général, PUISSAN.

AVENDRE à la pharmacie du soussigné, rue Royale, no. 123, 12 douzaines eau de Bertody (natura duce) remède bien connu ici pour la cure des maladies syphilitiques et l'avantage de vaquer à ses affaires pendant son usage, puisque les marins se traitent avec, sans jamais aucun inconvénient; de la poudre d'Irroé purgatif excessivement doux; du manaju de la Havane, remède contre le tétanos, de l'huile d'ours clarifiée pour les cheveux.

20 mai — A. A PEYCHAUD.

LES soussignés offrent à vendre, en debarquement du navire Louisville, venant de New York.

50 Barrils de genièvre ; 100 sacs de poivre ; 100 caisses amidon ; 200 paquets canelle ; 120 caisses fromages ; 20 barrils beurre de Goshen ; 100 caisses savon.

LEGENDRE & SAMORY.

30 mai — no 54 rue Toulouse.

AVIS AUX ARCHITECTES.

Compagnie des Améliorations pour la Nouvelle Orléans,

UNE prime de cinq cents piastres est offerte par la compagnie des améliorations, pour le meilleur plan qui pourra être soumis et adopté, pour un Hôtel et une Bourse à construire, sur les terrains de la Compagnie, rue St. Louis, entre Chartres et Royale.

Cent piastres seront allouées pour chacun des deux plans qui seront jugés les meilleurs après celui qui aura été adopté.

Le plan des terrains sera communiqué et les renseignemens nécessaires seront fournis au bureau de M. Soulé, président, rue St. Louis.

25 mai — J. H. RABOTEAU, secrétaire.

A V I S

B BOUNY ayant été nommé encanteur pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, prévient ses amis et le public, qu'il se chargera de toutes les ventes de marchandises, propriétés foncières et esclaves que l'on voudra bien confier à ses soins et se transportera à cet effet, en tout lieu qui sera désigné.

Pour plus amples information, s'adresser à lui rue Royale no. 112.

P. S.—Il profite de cette circonstance, pour renouveller ses offres de services, aux personnes qui pourraient avoir besoin de son ministère pour toutes les transactions de courtage, qu'il continuera comme par le passé.

21 avril—16,3ps

AVIS—Attendu que Valmont Hébert de la Paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, s'est adressé à moi, pour faire annuler les trois cautionnemens suivans, savoir :

1o. Un cautionnement comme Shériff de ladite Paroisse, de cinq mille piastres, souscrit par lui le 26 de Février 1833, conjointement avec Jean Bte. Hebert et Joseph Landry, ses cautions.

2o. Un cautionnement, comme collecteur de taxes de la dite Paroisse, de sept mille six cent cinquante six piastres, souscrit par lui le 11 janvier 1833, pour l'année 1832, conjointement avec Jean Bte. Hebert et Louis Daigle, comme ses cautions.

3o. Un cautionnement comme collecteur de taxes de la dite Paroisse, de six mille deux cents piastres, souscrit par lui le 17 février 1834, pour l'année 1833, conjointement avec Louis Daigle et F. A. Wood, comme ses cautions.

Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire, au bureau du Secrétaire d'Etat dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles, s'ils en ont, les trois cautionnemens susdits ne seraient pas annullés et les hypothèques en résultant radiées.

L. S. Donné sous ma main et le Sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le deux de mai, mil huit cent trente cinq, la cinquante neuvième année de l'Indépendance des Etats Unis.

Par le Gouverneur, E. D. WHITE.

MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. — 9 mai—30

EN la casa N. 40 calle de Chartres, se hallan de venta 240 fardos de vidrios escogidos para el comercio mejicano compuestas principalmente de cantaras conasas, cristales, vasos de todos dimensiones, candeleros pegados de plata &c

30 fardos de garrafas y vasos de vidrio tajado. El comprador recobrara los derechos de la aduana ya pagados.

150 fardos de loza, bien surtidos escogidos á proposito para el comercio Mejicano. Impondrá el señor.

Abril 10 ☞ — JAMES M. CROSBY,

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu Fs. Jh. Dupont, h c l, sont priés de le faire connaître au soussigné, et ceux qui lui doivent d'avoir à payer entre ses mains.

5 mai—10,p3s — R. CADILLIAN, ex. test.

V I N S .

UN entrepôt de vins rouges de Bordeaux est établi chez M. F. Seignouret, rue Royale, no. 144.

Ces vins sont garantis francs et exempts de tout coupage.

Les consommateurs qui feront leur provision à son chaix sont assurés d'avoir toujours les mêmes vins garentis MEDOC. 29 fev—3m

A VENDRE.

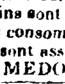

Une jolie propriété située rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine, ayant environ 23 pieds de face sur 150 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure américaine. Sur cette propriété il se trouve une maison en briques. Aussi 55 actions de la Banque des Citoyens, assises sur la dite propriété.

S'adresser à L. Pilié, rue Chartres; si elle n'est pas vendue d'ici au samedi 20 juin 1835, elle le sera le dit jour à midi, à la Bourse Hewlett, par

27 mai — TRICOU, DOMINGON & CANONGE

A Louer à la Baie St.-Louis.—Une maison très commode, contenant dix appartemens convenables à une nombreuse famille qui voudrait passer l'été dans cette belle partie du pays, ou convenable à plusieurs familles peu nombreuses, par la facilité avec laquelle on peut la distribuer pour la commodité de plusieurs locataires. S'adresser à

26 mars — L. & R. ADAMS, rue Moreau, no 36.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr. Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire 21 mai

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre a louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second ilet plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 103

23 avril ☞ A. WARTELLE, 189 rue Royale.

A VENDRE A L'AMIABLE.

La grande et commode maison, avec son magasin, qu'occupaient dernièrement Gordon, Forstall & co, rue Toulouse. Aussi—Les grands magasins et terrains rue des Remparts, entre St. Louis et Toulouse.

On en donnera possession immédiatement. S'adresser à [5 mai] ☞ E. J. FORSTALL & co. rue Royale.

Mousselines de couronnement à carreaux et à raies.

SIX Caisses de mousselines à carreaux, figurées et à raies pour habillemens d'ete pour dames, de divers desseins et qualités, d'un genre entièrement nouveaux.

Aussi que des mousselines de couronnement et de gossamer oriental pour rideaux et moustiquaires. En debarquement du navire Shakespear et à vendre par

ANDREWS & FRERE

21 mai — no17 rue de Chartres

Sauces aux champignons, aux noix et aux tomates.

LE soussigné offre à vendre un assortiment des articles ci dessus aux prix en gros de l'importation, aux personnes qui acheteront par caisses ou par douzaines.

Wm. SMITH, rue de la Douane, no 85.

PLUS—Un assortiment d'assaisonnemens pour poisson, poudre de cary de l'Inde, gelées de cerises, de fraises, de framboises et de mûres de ronces, tamarins de 1er qualité.

21 mai

WHISKEY -300 barrils de whiskey en déburquement du chalant, vis à vis la rue Povdras, à vendre par (27 mai) G DORSEY, Nile Levée, no 38

Opiat Balsamique du docteur Guerrero.

CET opiat, nouvelle découverte, est un remède convenable et infaillible dans la maladie appelée Gonorrhée ou Coulante. Sa réputation est établie dans toute l'Amérique du Sud, et des témoignages des divers facultés de médecine de cette partie du globe attestent les prompts et infaillibles résultats de ce remède dans tous les cas de Gonorrhée.

Cet opiat balsamique est contenu dans des petits pots de plomb, avec une instruction sur la manière d'en faire usage. Il peut être facilement porté dans la poche soit par les personnes en voyage, soit par celles qui ne veulent pas faire connaître leur situation à un médecin ou à leurs amis.

Ce médicament est sous la forme d'une pâte agreable, et se prend d'autant plus aisément qu'on n'y trouve aucun goût, puisqu'il se trouve enveloppé dans une espèce de pain à cacheter préparé à cet effet, et dont on délivrera toujours, avec le medicament, une quantité suffisante. Mais ses plus grands avantages sont de produire constamment et en très peu de tems une guerison infaillible, sans attaquer le tempérament le plus delicat, car le remède ne contient pas la moindre particule de mercure.

Avant d'offrir cet opiat au public, l'agent en a fait constater l'efficacité par plusieurs des plus célèbres médecins de New York. Le succès qu'ils ont constamment obtenus par son usage les ont engagé à déclarer que c'est le meilleur remède qu'ils aient jamais employé et ils ont généreusement consenti à répondre de la vérité de ces assertions.

PRIX—$1 50 le pot, à vendre chez les soussignés pharmaciens droguistes, seuls agents de ce remède dans l'Etat de la Louisiane. CUSACH & Co.

rue St. Pierre no. 5, en face de la Place d'Armes.

10 mars—1an

MAGASIN DES NOUVEAUTES,

A L'INSTAR DE PARIS, EN GROS ET EN DETAIL.

GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, no 174, encoignure Jefferson 35, vient de recevoir de Paris et du nord divers articles dont il était dépourvu, et offre à vendre bretelles gomme élastique perfectionée, en soie, montées or et argent; cannes jonc à dard, à épée et poignard; brosseries de tout genre, razoirs supérieurs et garantis, de Rogers. cuirs, pierres à razoir, etc. Gants, première qualité, de fil d'écosse et soie, en peau de chevreau, etc.; parfumeries surfines, crème de rose et d'amande, do d. Perse; tous les savons de toilette, tous les extraits d'odeur et essences ; pommades surfines; double extrait d'eau de Cologne et de Lavende, etc. etc.

Assortiment de coiffure en cheveux, dernier genre; natté, tour arayé de chair et perruques de femmes; toupets, métatiques des plus légers, ainsi que perruques d'hommes. Il continue à confectionner dans son magasin, d'après les demandes, tout ce qui est en faux cheveux, d'après le goût des personnes; et prend toujours des apprentis en coiffure, de paris, aux mêmes conditions. 6 mai

CELEBRE POUDRE DE CASTILLON.

MADAME VEUVE CASTHY de Philadelphia, propriétaire des remèdes du feu docteur Castillon, du Cap Français, vient d'établir un dépôt à notre pharmacie de la célèbre poudre antiscorbutique restaurante et de l'élixir aussi antiscorbutique du dit docteur Castillon, ancien chérurgien major consultant du roi, à St. Domingue, et nous a constitués ses agens pour la vente de ces remèdes dans cette ville, d'un grand succès.

Ces spécifiques qui ont joui dans toutes les parties de l'île de St. Domingue, sont propres à guerir le scorbut et toutes les maladies qui ont pour cause le virus scorbutique, la diarrhée, dyssenterie, tenesme, la lienterie, fievres intermittentes, continue, obstructions du foie et de la rate—diarrhée invétérée, dyssenterie et tenesme, produits par suite de rougeoles et petites véroles malignes—et les mêmes maladies qui viennent à la suite de couches ou pendant la grossesse.

La poudre mêlée avec le lait forme une bouillie très agréable et des plus restaurantes—elle détruit la putridité des humeurs de l'estomac et des intestins, retablit les digesteurs et toutes les sécrétions et dépurant le sang de tous les levains scorbutiques.

La durée du traitement est de 20, 30 ou 40 jours, suivant l'ancienneté ou la malignité de la maladie—ces spécifiques se trouvent toujours à notre pharmacie—on y peut prendre connaissances d'un recueil d'observation pratiqués sur les effets de ce remède et sur les cures extraordinaires qu'il a opérées—les malades trouveront un grand avantage dans l'usage de ce remède ; c'est celui de pouvoir le traiter et de se guérir eux-même en suivant exclusivement la méthode indiquée qui accompagne le spécifique. PINGUET & Co.

Encoignure des rues Royale et Ste. Anne.

12 mai—3m

14 BARRILS vieux brandy, 4e preuve; 27 boites Muscat de Frontignan; 2 quartaux d'eau de vie de France, qualité supérieure, à vendre par

16 mai — DUCROS & MORPHY. 26, rue de la Levée.

TRAITES sur Londres à vendre par

28 av — KENNEDY, DUREL & co

VENTES A L'ENCAN.

PAR T MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu Jeudi 4 juin 1835, à 11 heures précises du matin, à la résidence de M. Charles Janin, sur la rive droite du fleuve, vis-à-vis la presse à coton d'en bas, en vertu d'un ordre de la Cour de District pour le premier district judiciaire de cet Etat, en date du 5 mai 1835.

Les effets mobiliers abandonnés par Charles Janin, à ses créanciers et consistant en meubles de maison, chevaux, vaches, charrettes, planches et bois de charpente ; une quantité de chaines de differentes grosseurs, divers objets en fer et en fonte, le matériel d'une forge, pelles, pioches, brouettes &c

Conditions : jusqu'à $200 comptant et audessus de $200, 60 jours de crédit, en billets endossés à sa tisfaction du syndic et divises par coupons s'il était nécessaire.

Les acquéreurs ne prendront possession des objets qu'après avoir rempli les conditions de la vente et les dits objets se ont pour leur compte et risque aussitôt l'adjudication. 18 ma

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu, le mardi 2 juin 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nlle.-Orléans, en date du 21 avril 1835, et conformément à la délibération des créanciers de la succession de feu N. A. Baron, et sous la surveillance de Fs. Gardère, syndic des dits créanciers, les propriétés immobilières ci après décrites, appartenant à la dite succession, savoir :

No. 1. Un lot de terre situé à l'encoignure des rues St. Charles et de la Commune, faubourg Ste. Marie, ayant 83 pieds 2 pouces de face à la rue St. Charles, 111 pieds 8 pouces de profondeur face à la rue de la Commune, 114 pieds de profondeur sur le côté le plus près de la rue du Canal, et 41 pieds de large dans la profondeur, (le tout mesure française); ensemble la maison neuve en briques à 2 étages, construite sur la totalité du dit lot de terre; le rez de chaussée servant de magasin, et le surplus de la dite bâtisse consiste en logemens, cour, cuisines et autres dépendances; ensemble 118 actions de la Banque de l Union de la Louisiane, portant hypothèque sur la dite maison et lot de terre.

No. 2. Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, dans la rue St. Charles, entre les rues St. Joseph et Julie, ayant 34 pieds de face, mesure anglaise, à la rue St. Charles, sur 160 pieds, mesure française, de profondeur; borné d'un côté par la propriété d'Euphrasié Dapremont, et de l'autre par celle de Fagot, ou par les bâtisses de la Compagnie des Architectes; ensemble toutes les bâtisses qui y existent, consistant en une maison en bois, une cuisine et une écurie aussi en bois.

No. 3. Trois lots de terre situés dans le faubourg Delord, désignés par les nos, 9, 10 et 11 sur le plan fait par J. Pilié, voyer de la ville, en date du 30 mars 1832, annexe pour recours à un acte du 26 avril 1833, en l'étude de L. T. Caire, notaire en cette ville. Les dits lots de terre contenant chacun 21 pieds 2 pouces, mesure anglaise, de face à la rue Gaienné, entre les rues de la Nouvelle Levée et le nouveau chemin ordonné par le Conseil de Ville, sur 106 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur. Les dits lots seront vendus séparément.

No. 4. Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, désigné par le no 7, ayant 60 pieds de face à la rue Carondelet, entre les rues Julie et Girod, sur 160 pieds de profondeur, mesure———, borné d'un côté par la propriété de J. Dixon, de l'autre par celle d'Antoine L. Dunoyer, et dans la profondeur par celle de J. Poytevin.

No. 5. Un lot de terre désigné par le lot no 18, du plan fait par J. Pilié, du 30 mars 1832, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public, et ayant, mesure anglaise, 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, entre les rues Gaiennié et Suzette, sur 153 pieds 6 pouces de profondeur. Une moitié du dit lot de terre appartient à la dite succession, et l'autre appartient à M. Samuel Peters, qui consent à la vente.

Conditions—La propriété située à l'encoignure des rues St. Charles et de la Commune, ensemble avec 118 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, et sujette à une hypothèque de $5310 en faveur de la dite banque, payable $1000 comptant, et la balance à 12, 18 et 24 mois, en bons billets endossés à la satisfaction du syndic, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Et toutes les autres propriétés, payables à 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant hypothèque sur les dits immeubles jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs ne prendront possession des dites propriétés qu'après avoir rempli toutes les conditions de la vente.

Les actes de vente seront passés par Félix Grima, notaire public. 1 mai

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

MERCREDI, 10 juin prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, il sera vendu 12 terrains situés à Mandeville, et situés dans l'ilet no. 84, portant les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, d'après un plan dressé par Louis Bringier et déposé à la Bourse.

Conditions : un cinquème comptant et la balance payable moitié le 24 février 1836, et l'autre moitié le 26 février mil huit cent trente sept.

Aussi, 24 terrains situés à Carrollton, et formant l'ilet entier désigné par le no 7, d'après un plan dressé par L. Bringier, et exposé a la Bourse.

Conditions : un cinquième comptant et la balance payable un tiers le 20 janvier 1836, un tiers payable le 20 janvier 1837 et un tiers le 20 janvier 1838. 25 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse, dans et pour la ville et paroisse d Orléans, en date du 22 mai 1835, il sera vendu le mardi, 30 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, un lot de terre abandonné par Modeste Thomas à ses créanciers, situé dans le faubourg Washington, no 12, dans l'ilet 15, mesurant 46 pieds 8 pouces de face sur la rue de la Force, sur 146 pieds 6 pouces de profondeur, mesure française, borné d'un côté par le no 11, de l'autre par les nos. 1, 2 et 3, et dans le fond par le no 7, avec toutes les ameliorations, d'après le plan dressé le 25 janvier 1832, par Thos. F. Zimpel, dep. voyer.

Conditions : 6 et 12 mois en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 29 mai

PAR F. DUTILLET ET DELERY.

IL sera vendu le jeudi 25 juin prochain, à midi à la bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la l'honorable cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 19 mai 1835, Les propriétés et esclaves ci-après dépendant de la communauté qui a existé entre Franklin Louis Reinecke et feu Marie Elenore Fortin, son épouse savoir:

1o Un lot de terre situé à Gentilly, dans cette paroisse, à environ deux milles de cette ville, designé par le No 13, au plan dressé le 4 mai 1834, par Joseph Pilié, voyer de la ville et annexé à un acte passé en l'étude de H. Pédesclaux, le 13 mai 1834. Le dit lot de terre ayant mesure française, un arpent et six pieds (plus ou moins) de face au chemin de la Crête, sur une profondeur d'environ 11 arpens vingt neuf toises et cinq pieds. Sur la ligne qui sépare du No 12 et d'environ 12 arpens 3 toises 2 pieds 3 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété du juge F. X. Martin;

2o Le douzième indivis d'un lot de terre situé à Gentilly, designé par le No. 1 au susdit plan, ayant mesure française, un arpent, de face au chemin de la Crête, sur environ 12 arpens 16 toises 3 pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare des terrains Nos. 120 à 159; et environ 12 arpens 9 toises et 5 pieds de profondeur, sur la la ligne qui le sépare du No.3

3o Le quart indivis de quatre lots de terre situés au faubourg Pontchartrain; désignés par les nos 1, 2, 4 et 5, au plan dressé le 24 septembre dernier par Louis Bringier arpenteur général de cet état et déposé en l'étude de H. Pedesclaux not. pub Les dits 4 lots faisant partie des terrains nos. 5 et 6 figurés au susdit plan dressé par Joseph Pilié; ensemble le quart indivis des édifices y construits.

4o Un nègre nommé Edouard âgé d'environ 26 ans, propre aux champs, s'étant quelque fois absenté. 5o Une négresse nommée Amélia ou Matilde, âgée d'environ 29 ans, et son enfant nommée Lisa mulâtresse d'environ 8 mois.

Conditions de la vente: Les propriétés foncières, payable un dixième comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans et les esclaves un dixième comptant, et la balance à 6 et 12 mois, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux not. pub. aux frais des acquéreurs 22 mai—12, 2ps

PAR F. DUTILLET & DELERY.

VENDREDI 26 juin prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 20 mai 1835 ; les propriétés et esclaves ci-après dépendant de la succession de feu dame Marie Françoise Robert veuve André Bernard.

Propriétés foncières.

1o. Un lot de terre situé en cette ville rue St. Philippe entre les rues Bourbon et Royale, ayant 28 pieds de face à la rue St. Philippe, sur 80 pieds de profondeur et les edifices qui sont dessus.

2o, Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Casa Calvo, entre les rue d'Espagne et des Poëtes, ayant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Casa Calvo, sur 125 pieds de profondeur, ayant une largeur de 30 pieds à une distance de 25 pds et les bâtisses qui s'y trouvent.

3o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue de Craps, entre les rues Mandeville et Espagne, ayant 60 pieds 9 pouces de face à la rue de Craps, sur 120 pieds de profondeur.

ESCLAVES.

4o. ROSETTE, négresse âgée 22 ans, cuisinière, blanchisseuse, marchande et domestique de maison,

5o. MARIANNE, négresse âgée de 65 ans, cuisinière, ne jouissant pas d'une bonne santé.

6o. OVID alias LOLO, mulâtre de 16 ans, cigarier.

7o. SUSANNE, mulâtresse de 23 ans, blanchisseuse, couturière et domestique.

8o. KITTY, négresse âgée de 30 ans, cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison.

N. B.—Les esclaves ci-dessus sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions. pour les propriétés foncières, un tiers comptant et la balance à 1 & 2 ans, et les esclaves un tiers comptant et la balance à 6 & 12 mois, le tout en billets par coupons endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Louis T Caire notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 mai—2ps

GENIEVE DE HOLLANDE—30 pipes 1ère qualité;

GINGEMBRE—50 sacs et 25 barrillets de nouvelle récolte, reçus et à vendre par WHITE & co.

29 mai — rue de la Douane, no 25.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. McCOY.

LUNDI, 1er juin, à 10 heures du matin, il sera vendu au domicile de Nathan Goodale, rue Tchoupitoulas, près celle Delord, par ordre de MM. E Whitall & Glendy Burke, syndics de la faillite du dit Goodale,

Une quantité de meubles et d'ustensiles de cuisine, abandonnés par le dit Goodale à ses créanciers.

14 mai—6; les 14, 18, 22, 25, 29 et 1er j

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu le lundi, 1er juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

5 terrains et les bâtisses qui sont dessus, situés à l'encoignure des rues du Maine et St. Claude.

4 terrains et bâtisses qui sont dessus, situés à l'encoignure des rues Ste. Anne et St. Claude.

Le tout conformément aux plans qui seront exhibés au moment de la vente.

Conditions—Payable moitié comptant et moitié à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'au paiement.

Les actes de vente seront passés par J. Mossy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 mai

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu le mardi, 2 juin prochain, à 4 heures de l'après midi, rue Bourbon, entre Dumaine et St, Philippe, les effets mobiliers appartenant à la succession de J. B, Cazenave, savoir :

1 charrette à pain, 1 charrette avec harnais, 1 coffre, 1 coffre, 2 balances et poids, 12 rouleaux, 26 couches, 17 corbeilles à pain. 10 planches do, 13 corbeilles à biscuits, 29 pannes et plaques, 3 vitrières, 9 petits pétrains pour levains, 2 vieux coffres, 1 balance pesant 400 livres, 3 rombes en fer, 1 breque. 1 grand lit et 2 matelas, un petit lit, 2 matelas, 1 canopé et matelas, 1 armoire d'acajou, 1 armoire peinte, 1 bibliothèque d'acajou. 1 commode do, 34 chaises, 2 tables à jouer, 2 pots à fleurs, 1 paire chenets en cuivre, 1 do en fer, 2 petites tables d'acajou, 1 pierre à filtrer. 24 damejeannes, 5 jarres. bouteilles, flacons et pots.

23mai

PAR ISSAAC L. McCOY.

LES acquéreurs des propriétés ci après vendues à l'encan le 10 et 11 novembre dernier, n'ayant pas rempli les termes et les conditions de la vente, les mêmes propriétés seront revendues mardi 9 juin prochain à midi, à la Bourse, savoir :

1. 12 TERRAINS.

Nos 201, 202, 203, 204, 205, 206, 240, 241, 244, 245 dans l'ilet no 17, faubourg Marley.

2. 7 TERRAINS.

Nos 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, dans l'ilet no 25 faubourg Marley.

3. 2 TERRAINS.

Nos 6 et 7, ilet 149, dans la ville de Carrollton.

Nos 8, 9 et 10 dans le même ilet et ville ci dessus, faisant en tout 24 lots de terre de différentes grandeurs, appert le plan tiré par John Communy et Louis J. Pilié, date Nouvelle Orléans, 13 octobre 1834, et deposé en l'étude de Jules Mossy, not. pub, auquel on refere les personnes disposées à acheter. Le bois debout seulement est vendu avec les terrains.

Conditions : Pour les terrains dans le faubourg Marley 1-7, comptant, et la balance à 11, 18, 24, 36, 48 et 60 de crédit a dater du 10 novembre dernier; le tout portant hypothèque. Des endossemens satisfaisans seront exigés seulement sur les quatre premiers billets, et les deux premiers billets sont payables comptant, en décomptant dix pour cent d'intérêt; on n'exigera pas d'endossement sur les autres billets. Les actes de vente seront passées pardevant Jules Mossy, not. pub, chez lequel le billets resteront déposés durant l'espace de 10 jours, du jour de la vente, et resteront en sa possession jusqu'à ce que l'hypothèque maintenant existant sur les dits terrains soit levée. Les frais de vente et d'arpentage aux frais des acheteurs.

Conditions : pour les terrains dans la ville de Carrollton, un quart comptant, et la balance à 12, 24 et 36 mois, portant hypothèque et endossemens satisfaisans sur les 2 premiers billets seulement. Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, not pub, chez lequel les billets des acheteurs seront déposés dans le délai de 10 jours, du jour de la vente, et resteront en sa possession jusqu'à ce que l'hypothèque existant soit levée. Les actes de vente et d'arpentage aux frais des acheteurs. 26 mai—11

PAR ISAAC L. McCOY.

MERCREDI 3 juin prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse de l'Arcade, entre les rues Gravier et Natchez, les propriétés suivantes, savoir :

1. 80 LOTS DE TERRE,

situés dans le faubourg Marley, savoir :

14	lots dans	l'ilet	numéro	2
5	"	"	"	13
5	"	"	"	14
12	"	"	"	15
12	"	"	"	16
2	"	"	"	26
14	"	"	"	32
16	"	"	"	33

le tout suivant le plan tiré par J. Pilié et J. Communy, à present exhibé à la Bourse de l'Arcade La plus grande partie de ces lots est couverte de bois debout de cypre et du meilleur bois de pin qu'on peut envoyer sur cette place par le nouveau canal, et à peu de frais, ce qui doit de beaucoup augmenter la valeur des dits lots. Il est bien entendu que le bois déja coupé ne sera pas vendu avec les lots de terre.

2. LOTS DE TERRE DANS LA VILLE DE CARROLLTON, savoir :

14 lots dans l'ilet no 149

12 " " 32

tous couverts de bois debout de cypre et de chêne blanc qui peuvent être envoyés au marché à peu de frais par le nouveau canal.

3, 4 LOTS DANS LE FAUBOURG BOULIGNY, savoir :

25 lots dans l'ilet no 40

1 " " 7

8 " " 111

7 " " 118

Conditions : pour les lots dans la ville de Carrollton et le faubourg Marley, un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets garantis par hypothèque, les deux premiers billets seulement doivent être endossés à satisfaction. Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, not. pub, chez qui les acquéreurs devront déposer leurs billets 10 jours après l'adjudication, et qui devra les garder jusqu'à ce que les hypothèques dont ces dits lots sont maintenant grevés, aient été purgées.

Conditions : pour les lots dans le faubourg Bouligny, un cinquième comptant, et la balance à 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit, portant 6 pour cent par an d'intérêt, le tout garanti par hypothèques, mais les deux premiers billets devant être endossés à satisfaction. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, auquel les acquéreurs livreront leurs billets 10 jours après l'adjudication et qui resteront en sa possession jusqu'à ce que les hypothèques dont ces lots sont grevés, aient été purgées. Dans tous les cas où les billets ne seraient pas duement payées aux échéances, ils supporteront un intérêt de 10 pour cent depuis le jour de l'échéance jusqu'au parfait paiement. Chaque acquéreur aura le privilège de retarder le paiement comptant de 60 jours, en payant 6 pour cent par an, et fournissant de bons et valables billets.

Aussi au même moment et au même lieu, il sera vendu

10 AUTRES LOTS DE TERRE,

situés à Mandeville, de l'autre bord du lac.

Conditions, au moment de la vente. 28—6

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 2 juin, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés et esclaves ci après désignés, appartenant à la succession de feu J. B. Cazenave, une propriété située rue Bourbon, entre les rues du Maine et St. Philippe, ayant 95 pieds et demi à la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds, mesure française, avec les bâtisses et dépendances y construites.

Conditions : 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

38 BEAUX ESCLAVES.

Edmond, âgé de 32 ans; André de 31 ans; Richard 21; Charles 21; Basile 22; Jack 22; Cato 25; Jacob 17; Thomas 22; Sanders 24; Alfred 16; Billy 21; Ned 22; Janvier 10; Henry 16; Tom 22; Henry 35; James 21 ans; Ben 37; Joe 15; Peter 28; Sam 31, Adolphe 14; Edouard 12; Charlotte 21; Evelina, enfant de Charlotte, de 3 ans; Kelly 24 ans; Silly 26; Rosine 26; Betsy 25; Phœbe 56; Nancy 29; Aglae 21; Myrthée 17; P Nancy 16; Rose 35; Eugenie 23, Fanny 24 ans.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement

2 mai

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse, pour la ville et la paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 19 de mai courant, il sera vendu mardi, 20e juin prochain, à 10 heures du matin, au no 15, rue de la Nouvelle Levée, le fonds d'un magasin de groceries, abanné à ses creanciers par Henry Généres. Conditions—comptant. 21 mai

PAR MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu à la Bourse de Hewlett, le lundi 8 juin 1835, pour cause de départ,

Lucy, négresse âgée de 18 ans, bonne domestique de maison, excellente gardienne d'enfant, femme de chambre, excellente garde-malade, sans aucun défaut.

Sally, négresse âgée de 17 ans, bonne domestique, femme de chambre, propre à tout, bon sujet, excellent caractère.

Jenny, mulâtresse âgée de 25 à 28 ans, parfaite couturière, blanchisseuse et plisseuse, femme de confiance, excellent sujet, elle est enceinte et sera vendue avec sa fille âgée de six ans.

Aimée, négresse âgée de 29 ans, bonne cuisinière, excellent sujet, avec sa fille âgée de six ans.

Tous ces esclaves jouissent d'une bonne santé et sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions ; ils seront vendus à 6, 12, 18 mois payables en billets endossés à la satisfaction du vendeur. La vente sera passée pardevant Louis Féraud, not 28 mai—7,3ps

FARINE—1000 barrils de farine superfine à vendre par (27 mai) G DORSEY, Nlle Levée, no 38.

PORC—20 boucauds de porc fumé de Cincinnati, en déberquement du bateau à vapeur Adriatic, à vendre par [27 mai] G. DORSEY, Nouvelle Levée, no 38.